

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 30 AVRIL 2014

BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

- Budget Commune : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 430 315 € pour la section de fonctionnement et à 612 500 € pour la section d'investissement.
- Service de l'eau : il s'équilibre à 168 000 € pour la section de fonctionnement et à 260 000 € pour la section d'investissement.
- Service de l'assainissement : il s'équilibre à 311 000 € pour la section de fonctionnement et à 260 000 € pour la section d'investissement.
- Lotissement des « Merisiers » : il s'équilibre à 236 297 € en section de fonctionnement et à 275 158 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX : A l'unanimité, le Conseil fixe comme suit les taux d'imposition pour 2014 (taux identiques à 2013)

- taxe d'habitation : 18,81 %
- foncier bâti : 23,08 %
- foncier non bâti : 110,88 %

Le produit correspondant à ces trois taxes est de 509 401 €.

TARIFS :

* **Salle des fêtes** : A l'unanimité le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif applicable au 1^{er} mai 2014 :

Du 1^{er} mai 2014 au 30 septembre 2014

Utilisateurs / Durée	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	138 €	191 €	243 €	296 €
Personnes extérieures	321 €	402 €	484 €	565 €
Chauffage	65 €	98 €	130 €	163 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55 €			

1 journée = de 9h à 9h

1 journée ½ = de 17h à 9h et de 9h à 9h ou de 9h à 9h et de 9h à 12h

2 journées = de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du samedi matin 9h au lundi matin 9h)

2 journées ½ = de 17h à 9h, de 9h à 9h et de 9h à 9h (ex. du vendredi 17h au lundi matin 9h)

Du 1^{er} octobre 2014 au 30 avril 2015

Habitants commune	203 €	289 €	373 €	459 €
Personnes extérieures	386 €	500 €	614 €	728 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	65 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	55 € + forfait chauffage 65 €			

Vin d'honneur organisé par particuliers 50 €

Caution dégâts à la salle 250 €

Caution ménage 180 €

* **Eau** : le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2014 :

- prime fixe : 44 € / an
- surtaxe : 0,77 € / m³

* **Assainissement** : le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2014 :

- prime fixe : 16,50 € / an
- redevance : 2,20 € / m³

* **Tarif des photocopies** : le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
Photocopies en noir	Photocopies en noir
A5..... 0,15 €	A5..... 0,04 €
A4..... 0,30 €	A4..... 0,08 €
A4 – recto/verso..... 0,60 €	A4 – recto/verso..... 0,16 €
A3..... 0,60 €	A3..... 0,16 €
A3 – recto/verso..... 1,20 €	A3 – recto/verso..... 0,32 €
Photocopies en couleur	Photocopies en couleur
A5..... 0,50 €	A5..... 0,15 €
A4..... 1 €	A4..... 0,30 €
A4 – recto/verso..... 2 €	A4 – recto/verso..... 0,60 €
A3..... 2 €	A3..... 0,60 €
A3 – recto/verso..... 4 €	A3 – recto/verso..... 1,20 €

* **Cimetière** : le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} juin 2014 :

- concession cinquantenaire 3m²..... 330,00 €
- case de columbarium pour 30 ans..... 765,00 €

* **Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour :**

- droit de place pour ruches.....2,80 €
- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque.....5,00 €